

Le **CFRP** assure la coordination des activités de formation permanente des enseignants et des éducateurs.

Mission (Statuts : Article 45)

a) La formation continue désigne l'ensemble des actions permettant d'enrichir la pratique professionnelle des enseignants qui doivent acquérir et développer des compétences tout au long de leur carrière afin de répondre aux nouveaux défis du système d'éducation.

Cette formation peut revêtir la forme de sessions de durée variable, de conférences, de séminaires, etc.

b) Le Centre de Formation et de Ressources pédagogiques (CFRP) a la charge :

- De promouvoir l'identité jésuite du Collège ;
- De diffuser et de veiller à l'application du projet pédagogique du réseau Notre-Dame de Jamhour ;
- D'assurer l'intégration des nouveaux éducateurs;
- De favoriser un renouvellement continu des pratiques éducatives et pédagogiques;
- D'inciter à la recherche et à l'exploitation des ressources pédagogiques.

Le Directeur du Centre (Statuts : Article 46)

Le Directeur du Centre de Formation et de Ressources pédagogiques est nommé par le Recteur, pour un mandat de trois ans renouvelable.

Sa mission consiste à diriger les activités du Centre de Formation et de Ressources pédagogiques et à élaborer les plans de formation, en concertation avec les différents partenaires, au Collège et dans les établissements du réseau.

Il est membre du Conseil de Collège, du Conseil d'Enseignement et de la commission pédagogique du réseau. Il est invité au conseil de préfecture.

Source URL (modified on 07/08/2018 - 11:43):<http://www.ndj.edu.lb/ndj/cfrp>